

NEWSLETTER 4eme TRIMESTRE 2021



Contactez-nous

Par mail : somfy.cfecgc@gmail.com

Notre site web : <https://somfy-cfecgc.fr>

Notre permanence : à notre local derrière le local CSE de Garett de 12h à 13h

Notre point de partage hebdomadaire les lundis de 10h30 à 11h30 sur Teams [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

2021 Touche à sa fin



Cette dernière newsletter de l'année est pour nous l'occasion de revenir sur les événements marquants de l'action de votre section CFE-CGC.

La négociation des différents accords avec la direction :

Accord prévoyance :

L'objectif était de remettre au goût du jour la teneur de cet accord car les prestations et les cotisations n'étaient plus en adéquation avec la vie actuelle.

Plus d'équité, de rationalisation et surtout une meilleure adaptation aux différents types de cellule familiales (célibat, mono parentalité, familles recomposées...)

Maintien du salaire en cas d'arrêt maladie longue durée grâce à la suppression de la carence entre la prise en charge patronale et la prise en charge sécurité sociale.

Tout cela en conservant le même budget, voire une légère baisse des cotisations.

Cet accord est un bon accord et votre section CFE-CGC se félicite de sa signature.

Accord Intéressement :

Avec notamment l'accent sur la RSE et un alignement avec les orientations de la direction sur ce sujet.

La situation sanitaire a rendu difficile la définition des critères (livraisons, projets, objectifs commerciaux)

Selon les projections des résultats de l'entreprise présentées en CSE, il est probable d'avoir un niveau d'intéressement comparable à celui de 2020 et ce, malgré les difficultés conjoncturelles liées à la crise covid (composants, qualité...).

On peut d'ailleurs souligner la capacité d'adaptation de l'entreprise, qui permet de traverser sereinement les turbulences socio-économiques.

Accord Egalité professionnelle :

Accord signé.

L'équipe participe activement à réduire, voire supprimer les inégalités de rémunération, d'embauches, de formations, de promotions internes. Ainsi qu'à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Accord NAO :

En cours de signature. Pour l'essentiel nous retrouvons les dispositions suivantes :

AI & AG : 2,3% pour couvrir l'inflation (source INSEE de 1,5 à 2,5%)

CADRES : AI 2,3%

ETAM et OUVRIERS : AG 1,1% et AI 1,2%

Prime pour tous de 500€HT

Prise en charge par l'entreprise de la hausse du coût d'admission au restaurant SOGERES

Revalorisation des primes paniers et médailles du travail sur le taux AG de 1,1%

Télétravail :

Le début de 2021 aura vu la sortie du télétravail à temps plein et le retour aux conditions de l'accord sur le temps de travail (2 jours de télétravail par semaine sur accord du manager). Et pendant quelques mois cela aura permis de revenir à une situation proche de la normalité en fonction des services.

On peut d'ailleurs aussi noter que le télétravail risque de devenir la norme, au moins pour certaines directions car l'embauche massive de nouveaux collaborateurs rend les locaux trop exigus pour pouvoir accueillir tout le monde en même temps.

Enfin cette fin d'année est marquée par la 5ème vague Covid qui nous oblige à reprendre un rythme de télétravail supérieur à cause des nouvelles directives sanitaires.

Résultats de l'entreprise :

Bien évidemment la CFE-CGC se réjouit des résultats de SOMFY SASA ainsi que du groupe et souligne la résilience de l'entreprise que l'on peut attribuer à de bonnes orientations stratégiques prises par la direction ainsi qu'à l'engagement sans faille dont a fait preuve l'ensemble des collaborateurs. **Nous engageons la direction à le reconnaître et le récompenser comme il se doit.**

Comité Groupe :

Qu'est-ce que le comité groupe ?

À l'instar du Comité Social et Économique (CSE), le comité de groupe est une instance représentative du personnel.

Conformément à l'article [L.439-1 du code du travail](#), il doit être mis en place au sein d'un **groupe** composé d'une **entreprise dominante** et des **entreprises qu'elle contrôle**.

Le comité de groupe a accès à des informations économiques sur l'entreprise, et peut consulter des documents sur :

- son activité,
- sa situation financière,
- les actions éventuelles de prévention envisagées,
- l'évolution et les prévisions d'emploi annuelles ou pluriannuelles,
- le rapport et le bilan du commissaire aux comptes correspondant.

Afin de lui permettre d'avoir une vision globale de la situation économique du groupe, l'ensemble des entreprises du groupe lui communiquent ainsi, tous les ans, leurs résultats grâce à leurs comptes et bilans consolidés.

Notre représentant au comité groupe est **Emmanuel NOYER**.

Evolution du dispositif de la Convention de la Métallurgie

La négociation entre le patronat et les organisations syndicales représentatives dont la CFE-CGC touche à fin. L'accord devrait être signé fin janvier 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2024.



Un exemple concret de ce qui peut changer :

Aujourd'hui Marie est ETAM et occupe le même poste que des collègues cadres avec le même niveau d'autonomie, son salaire minimal est différent de celui de ses collègues car ils ne dépendent pas de la même classification.

Demain avec l'application de l'EDCM, la cotation du poste de Marie sera la même que celle de ses collègues cadres car la classification des postes se fait sur une grille unique. Son salaire minimal sera mis à jour et elle bénéficierait d'une hausse de salaire si celui-ci passe sous les minimas

Nous sommes tous concernés. La CFE-CGC Somfy est là pour vous aider à trouver une réponse à vos questions et pour être le relais de celles-ci et de vos revendications auprès de la direction.

Venez-nous voir !

Venez partager vos questions les lundis matin de 10h30 à 11h30 sur Teams !



METALLURGIE DES DEUX SAVOIE

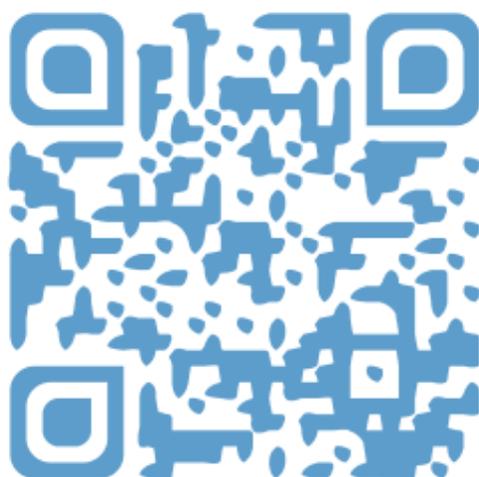
Votre section CFE-CGC est présente au bureau du Syndicat Métallurgie des Deux Savoie par l'intermédiaire de **Geoffroy DUMONT D'AYOT** en tant que secrétaire adjoint et de **Philippe RIVARD** en tant que trésorier. Cela permet à SOMFY d'être présente et d'avoir la primeur sur des informations concernant le dialogue social. L'intérêt pour Somfy est d'être encore plus présente lors des négociations d'accord Patronat-Syndicats, par exemple lors des discussions sur les rémunérations minimales de branche.

SOUHAITS et VŒUX DE FIN D'ANNEE



L'équipe CFE-CGC vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver tous en forme pour 2022.

Inscrivez-vous à notre newsletter



Le + syndical